

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n<sup>o</sup> 3406)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**N<sup>os</sup> 664 à 683

présentés par  
M. Muet, M. Ayrault, M. Dosière, M. Michel Ménard et M. Loncle

-----  
**ARTICLE 7**

I. – À l'alinéa 1, supprimer le mot :

« exceptionnelle ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au titre »,

les mots :

« à partir ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rendre permanente la contribution sur la provision pour hausse des prix mise à la charge des entreprises du secteur pétrolier.

En effet, la hausse des prix pétroliers dont profitent les compagnies pétrolières est effective depuis plusieurs années. Ces dernières réalisent des profits très importants (10 milliards d'euros en 2010 pour la compagnie Total) et certaines ne paient pas toujours d'impôts sur les bénéfices en France.

Il convient donc de demander, par le présent amendement, une juste contribution aux compagnies de ce secteur.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 102 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

- Adt n<sup>o</sup> 664 de MM. Muet, Ayrault, Dosière, Ménard et Loncle
- Adt n<sup>o</sup> 665 de MM. Eckert, Clayes, Bloche, Mmes Iborra et Lepetit
- Adt n<sup>o</sup> 666 de MM. Hollande, Jean-Louis Dumont, Chambefort, Mme Biémouret et M. Goldberg
- Adt n<sup>o</sup> 667 de M. Emmanuelli, Mme Darciaux, MM. Bouillon et Jean-Claude Leroy
- Adt n<sup>o</sup> 668 de MM. Bapt, Bacquet, Blisko, Dupré et Terrasse
- Adt n<sup>o</sup> 669 de M. Brottes, Mme Battistel, MM. Baert, Boucheron et Le Déaut
- Adt n<sup>o</sup> 670 de MM. Chanteguet, Bartolone, Bataille, Dussopt et Nayrou
- Adt n<sup>o</sup> 671 de Mmes Filippetti, Faure, M. Facon, Mme Bousquet et M. Liebgott
- Adt n<sup>o</sup> 672 de MM. Gaubert, Gagnaire, Cacheux, Mme Fioraso et M. Launay
- Adt n<sup>o</sup> 673 de M. Habib, Mmes Mazetier, Génisson, M. Cambadélis et Mme Fourneyron
- Adt n<sup>o</sup> 674 de Mme Erhel, M. Yves Durand, Mme Boulestin, MM. Goua, Lesterlin et Bascou
- Adt n<sup>o</sup> 675 de M. Idiard, Mme Crozon, MM. Grellier, Caresche, Sirugue et Gorce
- Adt n<sup>o</sup> 676 de MM. Issindou, Cazeneuve, Mme Pau-Langevin et M. Deluga
- Adt n<sup>o</sup> 677 de M. Sapin, Mme Langlade, MM. Jung, Charasse, Mme Martinel et M. Renucci
- Adt n<sup>o</sup> 678 de Mme Lemorton, M. Kucheida, Mme Clergeau, MM. Rogemont et Balligand
- Adt n<sup>o</sup> 679 de MM. Lurel, Philippe Martin, Mmes Delaunay, Oget et M. Le Bouillonec
- Adt n<sup>o</sup> 680 de MM. Mallot, Lebreton, Delcourt, Gille et Vergnier
- Adt n<sup>o</sup> 681 de MM. Rodet, Pérat, Dreyfus, Likuvalu et Mme Le Loch
- Adt n<sup>o</sup> 682 de MM. Valax, Moscovici, Roman, Dufau, Françaix et Hutin
- Adt n<sup>o</sup> 683 de MM. Vidalies, Vallini, Mmes Quéré, Laurence Dumont et M. Juanico